

2023-2027

ADM-540 (2023-08)

PLAN D'ACTION

À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES



REVENU
QUÉBEC

revenuquebec.ca



Cette publication a été rédigée par Revenu Québec.

ISBN 978-2-550-95027-1 (version PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

© Revenu Québec, 2023

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation de Revenu Québec.

TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente-directrice générale	4
Portrait de Revenu Québec	5
Notre mission	5
Notre rôle	5
Notre vision	5
Nos valeurs	6
Notre structure organisationnelle	6
Groupe de travail responsable du plan d'action	7
Consultation de personnes handicapées et des personnes qui les représentent	8
Actions pour la période 2023-2027	9
Adoption et diffusion du plan d'action	19

Message de la PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

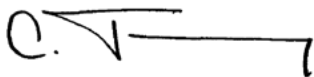
C'est avec plaisir que je vous présente le *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2027* de Revenu Québec, qui vise à favoriser la pleine contribution des personnes handicapées à la société québécoise.

Réalisé dans le cadre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, ce plan est en adéquation avec les valeurs prônées par l'organisation, qui place les personnes au cœur de ses actions. Il est également cohérent avec le *Plan stratégique 2023-2027*, le Programme d'accès à l'égalité en emploi 2021-2024 et les diverses initiatives mises en place au sein de l'organisation pour offrir un milieu de travail valorisant la diversité, l'équité et l'inclusion.

Avec ce plan, nous témoignons une fois de plus de notre volonté de faire toujours mieux pour faciliter la vie des personnes en situation de handicap. Nous réitérons aussi notre engagement à offrir des services de qualité, accessibles à notre clientèle handicapée, et à poursuivre nos efforts pour offrir à tout notre personnel un environnement de travail adapté à ses besoins. Il s'agit également d'une belle occasion, pour notre organisation, de poursuivre l'intégration des principes du développement durable dans les mesures que nous appliquons, telles que l'équité et la solidarité sociales, l'accès au savoir, la participation et l'engagement ainsi que la santé et la qualité de vie.

Dans le but de nous assurer d'atteindre nos objectifs, la mise en œuvre de ce plan d'action et des mesures qui y sont prévues fera l'objet d'un suivi étroit et d'une reddition de comptes annuelle.

En terminant, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce plan d'action et qui contribueront à sa mise en œuvre. Il reflète l'engagement de toutes les directions générales et des membres du personnel de notre organisation d'unir leurs efforts pour contribuer, ensemble, à l'intégration sociale et professionnelle de toutes les personnes.



Christyne Tremblay

Présidente-directrice générale





PORTRAIT DE REVENU QUÉBEC

Revenu Québec est une entité autonome chapeautée par le ministère des Finances du Québec. Ce sont plus de 12 000 personnes réparties dans une quarantaine d'établissements sur tout le territoire québécois qui contribuent à l'accomplissement de sa mission. Son siège social est situé à Québec.

NOTRE MISSION

Pour contribuer au développement économique et social du Québec en assurant le financement des services publics, Revenu Québec soutient les citoyennes et citoyens ainsi que les entreprises dans la compréhension et l'accomplissement de leurs responsabilités fiscales. Il veille à ce que chaque personne paie sa juste part et bénéficie des programmes auxquels elle a droit.

NOTRE RÔLE

Afin que chaque membre de la population paie sa juste part du financement des services publics, Revenu Québec a le mandat, au nom du gouvernement du Québec,

- d'assurer la perception des impôts et des taxes;
- d'administrer plusieurs programmes d'aide et tout autre programme de perception et de redistribution de fonds que lui confie le gouvernement;
- de percevoir des sommes pour le compte de certains organismes gouvernementaux, tels que Retraite Québec, la Régie de l'assurance maladie du Québec, la Commission des normes du travail et l'Agence du revenu du Canada (perception de la taxe sur les produits et services au Québec).

NOTRE VISION

Revenu Québec vise à assurer l'équité fiscale en étant une organisation performante et innovante qui met ses clientèles au cœur de son évolution, et qui est reconnue pour l'engagement et la compétence de son personnel. Revenu Québec est avant tout *Juste. Pour tous.*



NOS VALEURS

Quatre valeurs servent de référence au personnel et lui permettent d'accomplir collectivement la mission de Revenu Québec. Ces valeurs soutiennent l'ensemble de ses actions et leur donnent un sens.

INTÉGRITÉ

L'intégrité, c'est agir avec probité, impartialité et justesse dans la recherche de l'intérêt public.

RESPECT

Le respect, c'est reconnaître la valeur de toutes les personnes et agir avec considération en suscitant un climat de confiance.

ÉQUITÉ

L'équité, c'est exercer un jugement critique dans chaque situation afin d'adopter la position la plus juste.

EXCELLENCE DU SERVICE

L'excellence du service, c'est placer l'innovation et la collaboration au cœur de notre travail pour répondre aux besoins des partenaires et des clientèles par des services de la plus grande qualité.

NOTRE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La structure organisationnelle de Revenu Québec comprend au total douze directions générales dont les actions sont complémentaires. Il s'agit des suivantes :

- le Bureau de la présidente-directrice générale et Secrétariat général (BPDG-SG);
- la Direction générale des entreprises (DGE);
- la Direction générale des particuliers (DGP);
- la Direction générale de la législation (DGL);
- la Direction générale du recouvrement (DGR);
- la Direction générale de l'innovation et de l'administration (DGIA);
- la Direction générale de la protection des droits, de l'éthique et des communications (DGPDEC);
- la Direction générale du centre gouvernemental de traitement massif (DGCSTM);
- la Direction générale des technologies de l'information (DGTI);
- la Direction générale de l'attraction et de l'intégration (DGA);
- la Direction générale des enquêtes, de l'inspection et des poursuites pénales (DGEIPP);
- la Direction générale de la rétention, de la mobilisation et du développement organisationnel (DGRMDO).



GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION

La mise en œuvre et le suivi du présent plan d'action ont été confiés à la Direction générale de la rétention, de la mobilisation et du développement organisationnel. Celle-ci a travaillé en collaboration avec le comité de travail responsable de ce plan. Ce comité est composé d'au moins une personne en provenance de chacune des directions générales de Revenu Québec.

En conformité avec l'article 61.4 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, Revenu Québec a désigné une coordonnatrice des services aux personnes handicapées. Il s'agit de la personne suivante :

Mélissa Fontaine

Direction générale de la rétention, de la mobilisation et du développement organisationnel
Revenu Québec

3800, rue de Marly

Québec (QC) G1X 4A5

Tél. : 418 652-5658, poste 6522770

melissa.fontaine@revenuquebec.ca

Toute demande d'information, tout commentaire ou toute suggestion sur le plan d'action ou les services offerts aux personnes handicapées peuvent lui être adressés.





CONSULTATION DE PERSONNES HANDICAPÉES ET DES PERSONNES QUI LES REPRÉSENTENT

Revenu Québec souhaite offrir des services de qualité à sa clientèle ainsi qu'un environnement de travail adapté à son personnel. C'est pourquoi l'amélioration de ses services est au cœur de ses préoccupations.

En vue de l'élaboration du présent plan d'action, Revenu Québec a consulté le groupe consultatif à l'égard des personnes handicapées, qui est composé de membres du personnel ayant un handicap et de proches de personnes handicapées.

Le Bureau du développement durable à Revenu Québec a également été consulté afin qu'il évalue le présent plan d'action du point de vue du développement durable.

L'ensemble de ces consultations a permis de bonifier la portée du *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2027* et de s'assurer que les orientations répondent de façon globale et durable aux besoins des personnes handicapées.



ACTIONS POUR LA PÉRIODE 2023-2027

Cette partie du document présente les actions que Revenu Québec s'engage à réaliser au cours de la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2027. Ces actions s'inscrivent dans la volonté continue de l'organisation de réduire les obstacles auxquels les personnes handicapées sont confrontées. Il peut s'agir de poursuivre des travaux déjà amorcés, d'appliquer des mesures en continu ou de réaliser de nouvelles initiatives.

Obstacle 1 **Difficulté d'accès à l'information sur les programmes et les services offerts par Revenu Québec aux personnes handicapées et à leur famille**

Objectif 1.1 Faciliter l'accès à l'information relative aux programmes et aux services de soutien offerts par Revenu Québec aux personnes handicapées et aux personnes qui les soutiennent

N°	Actions retenues pour la période 2023-2027	Indicateurs	Responsables	Échéancier
1.1.1	Offrir des conférences concernant les crédits d'impôt, les montants d'aide, les exemptions et les assouplissements auxquels une personne handicapée ou son aidante ou aidant naturel peuvent avoir droit	Nombre de conférences offertes	DGP	En continu
1.1.2	Assurer le respect et l'application de l'entente de partenariat avec l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) visant à faciliter l'accès à l'information sur les programmes et les services offerts aux personnes handicapées et à leur famille	Activités réalisées	DGP, DGPDEC et DGRMDO	En continu
1.1.3	Transmettre l'information sur les programmes et les services qui sont offerts aux personnes handicapées à divers organismes qui les représentent	Activités réalisées	DGRMDO et DGP	Une fois par année
1.1.4	Tenir à jour, diffuser et promouvoir l'information concernant les programmes et les services qui sont offerts aux personnes handicapées et aux personnes qui les soutiennent	Activités réalisées	DGPDEC, DGP et DGRMDO	En continu
1.1.5	Collaborer avec l'OPHQ au projet de simplification des démarches d'accès aux programmes, aux mesures et aux services destinés aux personnes handicapées et à leur famille	Activités réalisées	DGP et autres directions concernées	En continu
1.1.6	Poursuivre les efforts de promotion de la <i>Déduction pour rénovations ou transformations favorisant l'accessibilité d'un édifice</i>	Activités réalisées	DGPDEC et DGP	Une fois par année

Obstacle 2 Manque d'accessibilité des documents et des services offerts par Revenu Québec aux personnes handicapées

Objectif 2.1 Offrir des services adaptés et fournir la documentation publique produite par Revenu Québec dans des versions accessibles aux personnes handicapées, en vertu de la politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*

N°	Actions retenues pour la période 2023-2027	Indicateurs	Responsables	Échéancier
2.1.1	Fournir, sur demande, la documentation produite par Revenu Québec dans une version adaptée et respecter le choix du format demandé, dans la mesure du possible	Nombre de documents adaptés en fonction des demandes reçues	DGPDEC	En continu, selon les demandes reçues
2.1.2	Offrir une formation pour favoriser l'utilisation d'un langage clair et simple dans la correspondance avec la clientèle	Nombre de personnes formées	DGPDEC et autres directions générales concernées	En continu
2.1.3	Offrir la formation <i>Écrire en langue inclusive</i> afin de favoriser l'inclusion	Nombre de personnes formées	DGPDEC et autres directions générales concernées	En continu
2.1.4	Offrir des services et des moyens de communication adaptés aux besoins des personnes handicapées	Liste des mesures d'accommodement disponibles	DGP, DGE et DGR	En continu
2.1.5	Rendre compte du nombre de demandes d'intervention et de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux renseignements, aux documents et aux services offerts au public, et, s'il y a lieu, analyser celles-ci afin d'apporter des améliorations pour prévenir la récurrence des problèmes de même nature	Nombre de demandes d'intervention et de plaintes reçues et traitées	DGPDEC	En fonction des demandes d'intervention et des plaintes reçues

Objectif 2.2 Améliorer l'accessibilité Web pour les personnes handicapées

N°	Actions retenues pour la période 2023-2027	Indicateurs	Responsables	Échéancier
2.2.1	Former les équipes qui participent à la conception de contenus Web aux normes et standards gouvernementaux d'accessibilité Web	Activités réalisées	DGTI et DGPDEC	En continu
2.2.2	Poursuivre les adaptations nécessaires pour assurer la conformité du site Internet aux normes et standards gouvernementaux d'accessibilité Web	Activités réalisées	DGTI et DGPDEC	En continu
2.2.3	Évaluer la conformité des services en ligne de Revenu Québec aux normes et standards gouvernementaux d'accessibilité Web	Niveau de conformité des services en ligne	DGTI	Avril 2026
2.2.4	Effectuer une veille afin de suivre l'évolution des méthodes et des technologies utilisées pour rendre les sites Web plus accessibles	Activités réalisées	DGTI	En continu
2.2.5	Produire de la documentation sur les façons de suivre les règles relatives à l'accessibilité des services et des documents à Revenu Québec	Nouvelle documentation produite	DGTI	En continu
2.2.6	Développer les compétences des ressources produisant des contenus Web au moyen de formations internes en accessibilité Web	Nombre de personnes formées	DGTI	En continu
2.2.7	Produire des guides afin d'aider les membres du personnel à élaborer des contenus plus accessibles	Guides réalisés	DGTI et DGPDEC	Mars 2024
2.2.8	Mettre en place des outils logiciels permettant aux auteurs des contenus Web de valider la conformité de leurs contenus à au moins une partie des critères des standards d'accessibilité Web	Outils normalisés et installés	DGTI	Mars 2024
2.2.9	Fournir aux contribuables un moyen de donner une rétroaction sur l'accessibilité des services et des documents	Activités réalisées	DGTI	Mars 2027
2.2.10	Poursuivre les adaptations nécessaires pour assurer la conformité aux standards gouvernementaux d'accessibilité Web des documents Web téléchargeables sur le site Internet de Revenu Québec	Nombre de documents rendus conformes	DGTI et DGPDEC	En continu

Objectif 2.3 Outiller le personnel du service à la clientèle afin qu'il puisse accueillir adéquatement les demandes de renseignements des personnes handicapées et y répondre efficacement

N°	Actions retenues pour la période 2023-2027	Indicateurs	Responsables	Échéancier
2.3.1	Informer le personnel du service à la clientèle des services offerts aux personnes handicapées et l'outiller pour qu'il puisse répondre aux demandes de renseignements	Activités réalisées	DGP, DGE et DGR	En continu
2.3.2	Mettre à la disposition des agentes et agents du service à la clientèle une liste à jour des organismes offrant des services d'interprétation	Disponibilité de la liste mise à jour	DGP	En continu
2.3.3	Mettre à la disposition du personnel du service à la clientèle l'autoformation <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> offerte par l'OPHQ	Activités réalisées	DGP, DGE et DGR	En continu

Objectif 2.4 Assurer l'accessibilité des renseignements fournis et des services offerts par Revenu Québec au personnel handicapé

N°	Actions retenues pour la période 2023-2027	Indicateurs	Responsables	Échéancier
2.4.1	Tenir à jour la page intranet et l'aide-mémoire destinés au personnel handicapé	Disponibilité de l'information à jour	DGRMDO	En continu
2.4.2	Promouvoir, notamment auprès des nouvelles et nouveaux membres du personnel, les ressources et les outils à la disposition du personnel handicapé et veiller à leur en faciliter l'accès	Activités réalisées	DGRMDO, DGAJ et DGPDEC	En continu

Obstacle 3 Manque d'accessibilité de certains lieux de travail ou de certains bureaux d'accueil de Revenu Québec pour les personnes handicapées

Objectif 3.1 Offrir un environnement accessible, adapté et sécuritaire à la clientèle et au personnel handicapés qui se présentent aux bureaux de Revenu Québec

N°	Actions retenues pour la période 2023-2027	Indicateurs	Responsables	Échéancier
3.1.1	Appliquer des mesures visant à assurer des parcours sans obstacles physiques et une meilleure accessibilité lors de projets d'aménagement ou de déménagement	Mesures appliquées	DGIA et autres directions concernées	En continu
3.1.2	Joindre un plan du site aux avis de réaménagement ou de travaux si les réaménagements ou les travaux entravent la circulation, afin que les personnes ayant une incapacité liée à la mobilité puissent se déplacer facilement	Nombre de plans joints aux avis	DGIA	En continu
3.1.3	Veiller à l'application et à la mise à jour, au besoin, des mesures visant à assurer la sécurité des personnes handicapées en cas de situations d'urgence	Plans de mesures d'urgence mis à jour, au besoin Personne désignée pour accompagner chaque personne à mobilité réduite Chefs d'unités de secours locaux ayant reçu une formation sur les consignes de base concernant les mesures à prendre en cas d'urgence	DGIA et autres directions concernées	En continu, selon les besoins
3.1.4	Prendre en charge les demandes d'adaptation visant, notamment, l'accessibilité des bureaux d'accueil de Revenu Québec et des lieux de travail au personnel handicapé	Type de demandes reçues et traitées	DGIA	En continu, selon les demandes
3.1.5	Apporter, sur demande, des modifications aux postes de travail attribués aux membres du personnel ayant un handicap ou mettre à leur disposition des équipements et des outils de travail adaptés à leurs besoins	Type de demandes reçues et traitées	DGIA et autres directions concernées	En continu, selon les demandes
3.1.6	Apporter, sur demande, des modifications à l'aménagement des postes de travail des membres du personnel ayant un handicap, que ce soit à domicile ou dans une aire de travail où les postes ne sont pas attribués, et bonifier l'accompagnement offert dans ce contexte	Types de demandes reçues et traitées	DGRMDO et autres directions concernées	En continu, selon les demandes
3.1.7	Réévaluer la pertinence du programme d'aide financière visant à aider les membres du personnel ayant un handicap à payer une partie de leurs frais de stationnement	Évaluation complétée	DGRMDO	Mars 2025

N°	Actions retenues pour la période 2023-2027	Indicateurs	Responsables	Échéancier
3.1.8	Traiter les demandes reçues concernant la réduction des frais de stationnement	Nombre de demandes reçues et traitées	DGRMDO	En continu, selon les demandes
3.1.9	Effectuer une analyse globale de l'accessibilité des lieux de travail et des bureaux d'accueil de Revenu Québec afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux normes de conception sans obstacles du Code de construction du Québec	Nombre de bureaux analysés	DGIA	Mars 2025
3.1.10	Apporter les correctifs nécessaires suivant les résultats de l'analyse globale de l'accessibilité des lieux de travail et des bureaux d'accueil afin de se conformer aux normes de conception sans obstacles du Code de construction du Québec	Nombre de correctifs appliqués	DGIA	Mars 2027
3.1.11	Réaliser une activité de communication ayant pour but de faire connaître les mesures d'urgence et les plans d'évacuation mis en place dans les différents bureaux pour assurer notamment l'évacuation des personnes handicapées	Nombre de communications réalisées	DGIA et DGPDEC	Printemps et automne 2023

Obstacle 4 Méconnaissance des réalités et des besoins des personnes handicapées

Objectif 4.1 Sensibiliser les membres du personnel de Revenu Québec aux réalités et aux besoins des personnes handicapées

N°	Actions retenues pour la période 2023-2027	Indicateurs	Responsables	Échéancier
4.1.1	Promouvoir les événements concernant les personnes handicapées, tels que la Semaine québécoise des personnes handicapées et la Journée internationale des personnes handicapées	Moyens de communication utilisés	DGRMDO et DGPDEC	En continu
4.1.2	Informar les membres du personnel lorsque le <i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2027</i> (PAPH) ainsi que les bilans annuels découlant de ce plan seront publiés dans les sites intranet et Internet	Moyens de communication utilisés	DGRMDO et DGPDEC	Octobre 2023 – PAPH Novembre de chaque année – Bilans annuels
4.1.3	Utiliser divers moyens de sensibilisation concernant les personnes handicapées auprès des membres du personnel	Activités réalisées	DGRMDO et DGPDEC	En continu

Objectif 4.2 Recueillir et analyser les besoins des personnes handicapées et s'assurer que les services offerts par Revenu Québec répondent à ces besoins

N°	Actions retenues pour la période 2023-2027	Indicateurs	Responsables	Échéancier
4.2.1	Consulter les membres du groupe consultatif à l'égard des personnes handicapées pour connaître leurs préoccupations et leurs besoins ainsi que recueillir leurs suggestions	Consultations effectuées Vérification de la représentativité des divers types de handicaps au sein du groupe	DGRMDO	En continu
4.2.2	Promouvoir la boîte courriel DGRH Diversité-Inclusion auprès des membres du personnel de Revenu Québec	Moyens de communication utilisés	DGRMDO et DGPDEC	Une fois par année
4.2.3	Promouvoir les activités liées aux troubles graves de santé mentale offertes dans le cadre du Programme d'aide aux employés et assurer leur continuité	Activités réalisées	DGRMDO	En continu
4.2.4	Offrir un rôle-conseil afin de répondre aux besoins des membres du personnel ayant un handicap et de réduire les obstacles qu'elles et ils rencontrent	Type de demandes reçues et traitées	DGRMDO et autres directions concernées	En continu
4.2.5	Mettre en place des mécanismes de concertation visant à bonifier les pratiques en ressources humaines, notamment en matière d'attraction, d'accueil, d'intégration, de formation et d'accompagnement des personnes handicapées	Activités réalisées	DGRMDO et DGAJ	En continu
4.2.6	Évaluer la possibilité ainsi que la nécessité d'embaucher une éducatrice ou un éducateur spécialisé	Évaluation effectuée	DGRMDO	Mars 2026
4.2.7	Compléter l'outil d'autodiagnostic <i>Incluviz</i> élaboré par le Centre de recherche pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le but d'évaluer les pratiques de Revenu Québec et d'aider à identifier les priorités	Outil complété	DGRMDO et DGAJ	Mars 2024
4.2.8	Analyser les résultats relatifs à la diversité, à l'équité et à l'inclusion obtenus lors du sondage sur la mobilisation et proposer, au besoin, des solutions adaptées aux problèmes soulevés	Avancement des travaux	DGRMDO	Une fois par an

Objectif 4.3 Soutenir les gestionnaires dans l'accueil et l'intégration des personnes handicapées

N°	Actions retenues pour la période 2023-2027	Indicateurs	Responsables	Échéancier
4.3.1	Tenir à jour l'aide-mémoire destiné aux gestionnaires concernant la façon d'accueillir le personnel handicapé et d'interagir avec lui	Disponibilité de l'aide-mémoire à jour	DGRMDO	En continu, selon les besoins
4.3.2	Promouvoir, auprès des gestionnaires, les ressources disponibles liées à l'embauche, à l'intégration et au maintien en emploi d'une personne handicapée	Moyens de communication utilisés	DGRMDO, DGPDEC et DGAI	En continu
4.3.3	Offrir une formation sur la gestion de la diversité en milieu de travail et le leadership inclusif aux gestionnaires, aux chefs d'équipe ainsi qu'aux conseillères et conseillers en gestion des ressources humaines	Nombre de formations données Nombre de personnes formées	DGRMDO	En continu
4.3.4	Offrir un webinaire aux gestionnaires et aux conseillères et conseillers en dotation afin qu'ils soient mieux outillés pour mener des entrevues avec des personnes handicapées	Nombre de personnes formées	DGRMDO et DGAI	En continu

Obstacle 5 Difficulté de Revenu Québec à augmenter son taux de représentativité des personnes handicapées dans l'ensemble de son personnel

Objectif 5.1 Favoriser l'embauche de personnes handicapées

N°	Actions retenues pour la période 2023-2027	Indicateurs	Responsables	Échéancier
5.1.1	Assurer la continuité du Programme d'accès à l'égalité en emploi	Taux de représentativité des personnes handicapées Moyens pour favoriser l'embauche des personnes handicapées	DGAI et DGRMDO	En continu
5.1.2	Assurer la continuité et la promotion du Programme d'employabilité pour personnes handicapées et proposer des améliorations, au besoin	Activités réalisées Nombre de personnes embauchées dans le cadre du programme	DGAI et DGRMDO	En continu
5.1.3	Intégrer les efforts de l'organisation en matière de diversité, d'équité et d'inclusion aux activités relatives à l'attraction de personnel et à la marque employeur	Activités réalisées	DGAI, DGPDEC et DGRMDO	En continu
5.1.4	Diffuser dans l'intranet des témoignages de gestionnaires responsables d'une unité administrative dans laquelle travaille une personne handicapée ou de collègues de travail d'une de ces personnes	Témoignages diffusés	DGRMDO, DGAI et DGPDEC	Mars 2024

Obstacle 6 Difficulté à mettre en pratique certaines dispositions législatives à l'égard des personnes handicapées

Objectif 6.1 Favoriser l'application des dispositions législatives existantes à l'égard des personnes handicapées et en assurer le respect

N°	Actions retenues pour la période 2023-2027	Indicateurs	Responsables	Échéancier
6.1.1	Promouvoir et offrir aux gestionnaires la formation en matière de diversité et d'accommodements raisonnables en milieu de travail	Promotion de la formation effectuée Nombre de gestionnaires formé(e)s	DGRMDO et DGPDEC	Promotion effectuée – Décembre 2023 Offre de la formation – En continu
6.1.2	Sensibiliser, lorsque nécessaire, les acteurs clés aux dispositions législatives	Activités réalisées	DGRMDO et autres directions concernées	En continu, selon les besoins
6.1.3	Tenir compte, lorsqu'applicable, des besoins de l'ensemble de la population, dont ceux des personnes handicapées, lors de l'achat de biens ou de services	Ajout d'une partie dans le document d'analyse globale concernant la prise en compte de la notion d'approvisionnement accessible	DGIA	Avril 2023
6.1.4	Définir avec précision la notion d'équité et d'égalité au sein de l'organisation pour qu'elle soit mieux comprise, notamment par les gestionnaires	Activités réalisées	DGRMDO et DGPDEC	Mars 2026
6.1.5	Ajouter les notions liées à l'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale qui concernent l'approvisionnement accessible à la formation des nouvelles et nouveaux membres du personnel de la Direction de l'expertise et des services contractuels (DESC)	Ajout d'éléments de formation liés à l'article 61.3 au parcours de formation des nouvelles et nouveaux membres du personnel de la DESC	DGIA	Avril 2023

AUTRES

N°	Actions retenues pour la période 2023-2027	Indicateurs	Responsables	Échéancier
7.1.1	Participer au programme de récupération de cartouches d'imprimantes offert par la Fondation Mira	Activités réalisées	DGIA	En continu

ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

Le présent plan d'action a été adopté par la présidente-directrice générale de Revenu Québec en juin 2023.

La version électronique est accessible sur notre site Internet à l'adresse **revenuquebec.ca**. De plus, un exemplaire a été transmis à l'Office des personnes handicapées du Québec.

Il est à noter que, sur demande, une personne handicapée peut obtenir gratuitement une version adaptée du plan d'action.

